

Parce qu'une transmission génère des situations de changements à bien des niveaux,
Parce que choisir un repreneur est un acte engageant, pour le cédant, l'entreprise et son environnement,

Parce que les compétences et les aptitudes de chacun seront fortement sollicitées,

Il est nécessaire de préparer toutes les parties prenantes au processus de transmission :
vous, votre repreneur, votre entourage, vos partenaires.

CAHIER SPÉCIAL

Gérer la transmission de son entreprise

2016



Préparer la transmission de votre exploitation agricole

Dans les 10 à 15 années à venir, entre 25 000 et 27 000 agriculteurs par an devraient cesser leur activité. Peut-être en ferez-vous partie ?

Questions / Réponses

● A quel moment transmettre son exploitation ?

► Identifiez d'abord les raisons qui vous font réfléchir à la cession de votre exploitation (âge, situation de l'entreprise, sollicitation d'un repreneur).

● La DICAA, à quoi ça sert ?

► Elle vous permet de déclarer sans engagement :
- votre intention de cesser votre activité,
- les caractéristiques de votre exploitation,
- les modalités de votre transmission.

La Chambre d'agriculture vous propose un accompagnement personnalisé si vous cherchez un repreneur.

LA DiCAA à quoi ça sert ?

La déclaration d'intention de cessation agricole d'activité (DICAA), vous est envoyée par la MSA.

Pour avoir une dérogation de poursuite d'activité tout en bénéficiant de la retraite (si litige au moment de la cession), il vous suffit de retourner la DICA à la Chambre d'agriculture 3 ans avant la date prévue de votre cessation d'activité. Pensez-y !

● Exploitations spécialisées, hors sol, diversifiées, comment trouver un repreneur ?

► Si vous rencontrez des difficultés dans la recherche d'un repreneur, sachez que des dispositifs existent pour vous accompagner dans votre démarche :

Le service Installation/Transmission de la Chambre d'agriculture vous informe sur les démarches à suivre, sur les aides et peut vous inscrire au Répertoire Départ Installation (RDI) de

façon anonyme. Vous multipliez les chances de trouver un candidat.

● Transmettre son exploitation dans le cadre familial

► L'accord des propriétaires est nécessaire lors de la transmission des baux à un fils ou un conjoint. Rencontrez tôt vos propriétaires pour leur faire part de vos projets et connaître les leurs.

● Transmission hors cadre familial

► La Chambre d'agriculture vous informe sur les aides dont vous pouvez bénéficier dans le cadre de votre cessation d'activité.

● Comment bien estimer la valeur de votre exploitation ?

► Quelle est la valeur des biens de l'exploitation ?
- biens corporels (matériels, plantations, installations, stocks, animaux...)
- biens incorporels (fonds agricole, droit à prime, clientèle, etc...)

Voir les bons contacts ci-joint.

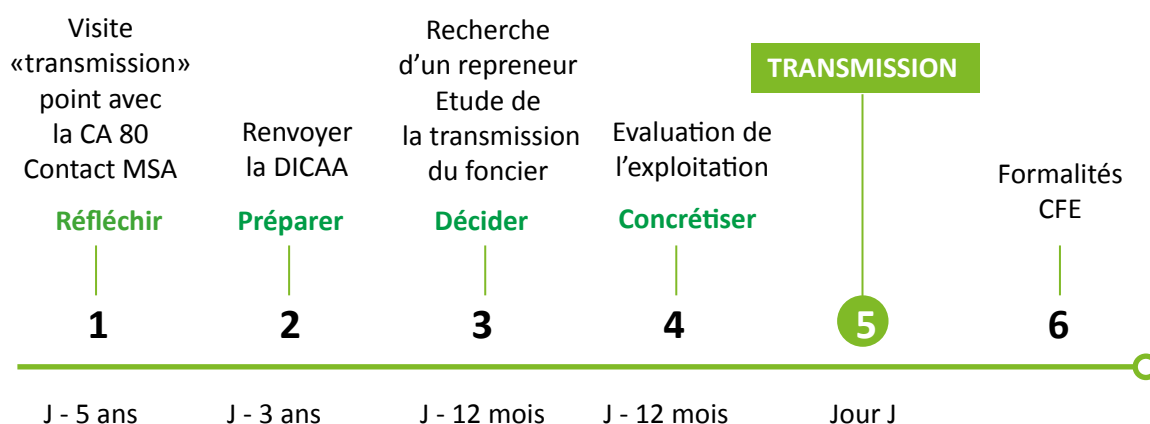
● Comment anticiper la baisse de votre revenu ?

► Il est important de se préparer tôt et d'évaluer vos besoins de revenus. Faites un point avec la MSA.

● Comment limiter la fiscalité liée à la cession ?

► Effectuer un prévisionnel fiscal et social peut s'avérer nécessaire dans votre préparation à l'arrêt de l'activité professionnelle. Votre comptable et votre conseiller bancaire vous appuieront lors de cette démarche.

● Les moments clés de votre transmission



● Quels partenaires pour vous accompagner ?

	Quoi faire ?	Qui pour m'accompagner ?
Approche sociale et juridique	Je prépare ma cessation d'activité	
	<ul style="list-style-type: none"> - La retraite (calcul, effets, conditions) - La parcelle de subsistance - Les droits de mon conjoint - La DICAA 	Mutualité Sociale Agricole (MSA de la Somme) 03 22 80 60 02
	Je recherche et choisis mon repreneur	
	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription au Répertoire à l'installation (RDI) - Mise en relation avec des candidats à l'installation - Choix du bon repreneur pour mon exploitation 	Chambre d'agriculture de la Somme Service Installation/Transmission 03 22 33 69 87
	J'effectue le changement d'exploitant	
	<ul style="list-style-type: none"> - Radiation auprès de différents organismes 	Centre de Formalités des Entreprises (CFE) Mme BELLET 03 22 33 69 16
Approche patrimoniale et économique	J'évalue ce que je vais transmettre et détermine les modalités de cession	
	1 - Le diagnostic de l'exploitation <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un diagnostic de mon exploitation 	Chambre d'agriculture de la Somme 03 22 33 69 87
	2 - Le foncier <ul style="list-style-type: none"> - Autorisation d'exploiter - Vente - Location 	DDTM - Service structure - 03 22 97 23 00 SAFER - 03 22 33 86 86 Service fiscal et juridique : FDSEA de la Somme 03 22 53 30 35
	3 - Les bâtiments <ul style="list-style-type: none"> - Vente, location <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration et autorisation relatives aux installations classées (ICPE) - Mise en conformité 	SAFER de Picardie - 03 22 33 86 86 et votre notaire Chambre d'agriculture de la Somme Service Elevage - 03 22 33 69 76
	4 - Le cheptel <ul style="list-style-type: none"> - Transfert des droits à prime (VA - ovins) <ul style="list-style-type: none"> - Estimation de la valeur 	Gie Lait Viande Nord-Picardie 03 22 33 69 44 Chambre d'agriculture de la Somme Service Elevage - 03 22 33 69 76
	5 - Les plantations : <ul style="list-style-type: none"> - Transfert des autres droits liés aux productions (betteraves à sucre, pomme de terre, féculés, contrats divers) 	Votre sucrerie, votre conserverie, votre coopérative
	6 - Le matériel : <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des biens - La copropriété - Les parts de CUMA 	Votre comptable, votre conseiller en gestion, et experts agricoles et Fédération départementale des CUMA de la Somme 03 22 53 30 35

	Quoi faire ?	Qui pour m'accompagner ?
Approche patrimoniale et économique	J'évalue ce que je vais transmettre et détermine les modalités de cession	
	7 - Les parts de sociétés - Détermination de valeur - Agrément - Transfert, statut, mise à disposition	Votre comptable et conseiller en gestion Comité d'agrément des GAEC Commissaire aux apports (EARL) Votre notaire ou Service fiscal et juridique : . FDSEA de la Somme - 03 22 53 30 35
Approche fiscale	Je détermine les incidences fiscales de la cessation d'activité	
	- TVA - Bénéfices agricoles - Les plus-values	Votre comptable et conseiller en gestion ou FDSEA de la Somme - 03 22 53 30 35
Les dispositifs d'aides et d'accompagnement	Je m'informe sur les aides à la transmission/installation	
	- Les aides mobilisables : . pour le jeune et pour le cédant	Chambre d'agriculture de la Somme Service Installation/transmission - 03 22 33 69 87

Contact

■ **Isabelle ASLAHE**
 03 22 33 69 87
 i.aslahe@somme.chambagri.fr

